



# Négociations au ministère

## Que faut-il en retenir ?

**En attendant le Beauvau de la sécurité, prévu en janvier 2021, le ministère de l'Intérieur a reçu des délégations syndicales et s'est engagé sur certaines promesses.**

### Références

\* : art. 71-1 de la Constitution

\*\* : *Le Défenseur des droits, qui tire ses pouvoirs de la Constitution, va donc collaborer avec des associations, dont on peut se demander d'où provient la légitimité. On peut aussi se demander quelles associations seront chargées de la tâche. S'agit-il de «Urgence, notre police assassine !» dont le nom seul laisse présumer de la neutralité de point de vue ? De «SOS Racisme», dont le président s'est vu reprocher des propos publics possiblement racistes ? De la LICRA, qui ne compte que 4000 adhérents ?*

\*\*\* : *pour rappel, la suspension «à plein traitement», d'une durée initiale de 4 mois, vous fait perdre un nombre important de primes, diminuant de près de moitié le traitement mensuel qui vous est versé à la banque... Ca fait cher payé pour une réduction SNCF qui n'est, pour l'heure, que promise.*

De l'argent pour rénover des locaux, ainsi que 75% de réduction sur les billets de train... Voici principalement ce qui ressort de la réunion avec le ministre. Notons néanmoins qu'une grande partie de l'argent réservé aux affaires immobilières finit dans l'escarcelle des gendarmes, afin de rénover leurs logements. Notons en outre que les tarifs SNCF ne seraient applicables qu'en 2022, année électorale. Pourquoi pas courant 2021, avant les vacances d'été par exemple ? Nous n'avons pas reçu d'éléments permettant de répondre à cela.

Rappelons, à toutes fins utiles, que ce qui a motivé cette réunion, ainsi que le «Beauvau de la sécurité» à venir, c'est avant tout le projet de mettre en place une plate-forme de signalement des discriminations policières, sous la supervision d'associations et du défenseur des droits. Ceux qui ont quelques années d'expérience se souviennent sans doute de la commission nationale de déontologie, qui n'avait d'autre utilité que d'ennuyer un peu plus les policiers déjà soumis à une procédure disciplinaire, en les convoquant pour émettre des recommandations. Cette commission a disparu car ses compétences ont été absorbées par le Défenseur des droits\*. Etant donné que le Défenseur des droits est prévu dans la nouvelle plate-forme de surveillance policière (redondance des attributions), la seule vraie nouveauté est de donner à des associations\*\* le pouvoir de surveiller la police et déclencher des procédures administratives.

A l'avenir, donc, les policiers, tous corps confondus, pourront prendre le train avec 75% de réduction puis faire l'objet d'enquêtes judiciaires et administratives pour discrimination, commandées par des associations. Cela permet, en outre, de remettre sur le devant de la scène la fameuse suspension pour suspicion de racisme voulue par l'ancien ministre, remplacée désormais par une suspension\*\*\* sur dénonciation auprès de la plate-forme anti-discrimination.

On le comprend, pour l'instant, il n'y a pas de quoi se réjouir ni de crier victoire. L'avenir, c'est un syndicat doté d'une structure capable de défendre vos intérêts juridiques de manière autonome et, au besoin, de prendre en charge des frais d'avocats. Ce projet, c'est celui dont nous vous parlons depuis plusieurs mois et que nous continuons de mettre en place. Pour le faire aboutir, rejoignez notre organisation.

